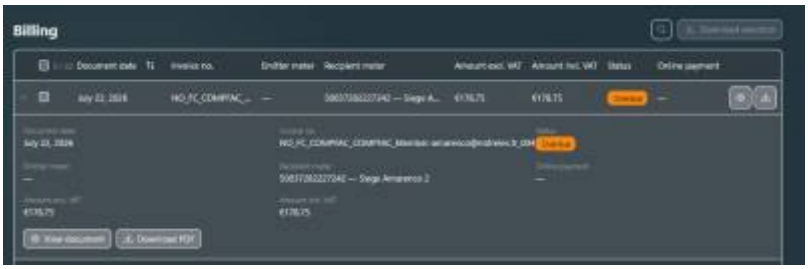
Déclarer une facture comme payée

manager, member, facture

Signaler dans l'application qu'une facture d'énergie partagée a été réglée. La déclaration est **déclarative** : l'application enregistre ce que vous affirmez, elle ne constate pas le paiement.

Où la trouver

Dans le détail des factures, soit à la page Facturatio, soit à la page du compteur concerné par la facture.



Comment faire

Cliquez sur le bouton payé.

Ce qu'il faut savoir

- **Les deux parties déclarent indépendamment.** L'acheteur et le vendeur suivent chacun leur propre statut de paiement : chacun peut déclarer sa facture payée sans attendre la confirmation de l'autre. Les deux déclarations peuvent donc diverger. *[À VÉRIFIER À L'ÉCRAN]* — règle issue du Dictionnaire des Informations du wiki NOTRELEC, non observée.
- **Aucun paiement ne transite par l'application** au moment de la rédaction de ce manuel. Le règlement se fait par vos moyens habituels ; l'application ne fait qu'en garder la trace. Un service de paiement centralisé optionnel est évoqué comme évolution possible. *[À VÉRIFIER À L'ÉCRAN]*
- **Surveillez la date limite de paiement**, consultable sur la facture, pour éviter un retard.
- **L'action est-elle réversible ?** Le référentiel ne documente aucune annulation d'une déclaration de paiement. *[À VÉRIFIER À L'ÉCRAN]* — ne déclarez pas une facture payée par anticipation.
- Cette déclaration ne concerne **pas** votre abonnement NOTRELEC, qui suit son propre circuit — voir Consulter votre abonnement NOTRELEC.

Selon votre rôle

Ouverte au **gestionnaire et au membre**, sur les factures de leurs propres entités légales. Le courtier n'y a pas accès.

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://test.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://test.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/facturation/declarer-payee

Last update: **2026/08/06 16:10**